A MONSIEUR

LE

MAIRE DE PARIS

A MONSIEUR

LE

MAIRE DE PARIS.

LA Dame Veuve Bourdeaux, Marchande Limonadiere au Café national, rue Saint-Martin, ancien paſſage du bureau des nourrices, a l'honneur d'expoſer à M. le Maire de Paris qu'un ſieur Evrier, journalier, émailleur chez le ſieur Rouſſel, rue des Marmouzets, diſtributeur d'un remede anti-vénérien, & Lieutenant de la Compagnie Bricaut, au Diſtrict de Notre-Dame, s'eſt permis l'attentat le plus inoui ſur ſa liberté & ſur celle de ſon commerce, en ſe portant à la démarche la plus puniſſable contre la tranquillité d'une Citoyenne, veuve & ſans appui, établie tout ré-

cemment dans un commerce où elle eſpéroit trouver l'exiſtence, & ſur-tout la tranquillité, le plus déſirable de tous les biens.

Le ſieur Evrier, aſſiſté de pluſieurs bourgeois de la Garde Nationale, non ſoldée, s'eſt préſenté à minuit un quart, la nuit du Dimanche 20 au Lundi 21 de ce mois de Décembre, rue Saint-Martin, à la porte cochère du paſſage de l'ancien bureau des nourrices, & après avoir frappé pluſieurs coups redoublés, s'eſt fait ouvrir par le portier, en diſant qu'il avoit une affaire preſſée à communiquer à la dame veuve Bourdeaux : il entra effectivement avec ſa brigade, au grand étonnement du portier, qui s'étoit hâté de venir ouvrir la porte, & demeura ſtupefait en voyant ce détachement d'hommes armés. Le ſieur Evrier frappa à la porte du Café, & la dame Bourdeaux demanda qui c'étoit; ſur la réponſe du mot ami, proférée pluſieurs fois, elle ne fit point de difficulté & fit ouvrir la porte de ſon Café; mais quel fut ſon étonnement de voir entrer chez elle une eſcouade de la Garde Nationale, commandée

par un homme qu'elle connoiſſoit, parce qu'il eſt l'ami du ſieur Alexandre Léonard, ſon frere, Menuiſier, & lié intimement avec une partie, de ſa famille ; reconnoiſſant tout-à-coup le ſieur Evrier, elle revînt bientôt de ſa ſurpriſe, & la réflexion qu'elle fit à l'inſtant, que des Citoyens ſoldats venoient chez elle plutôt pour la défendre que pour l'outrager, lui rendit toute ſa force : vous venez ſans doute, dit-elle au ſieur Evrier, ſouper avec moi : non, dit celui-ci, *j'ai des ordres & je les exécute : il faut que je faſſe perquiſition.* Auſſi-tôt ayant pris la ſeule lumiere qu'il y eût dans le Café, ce Lieutenant, ſans avoir aucun égard à ce que lui objecterent les fuſiliers qui l'accompagnoient, qu'il laissoit la dame veuve Bourdeaux & deux Meſſieurs qui ſe trouvoient chez elle à l'inſtant, ſans lumiere, parcourut le flambeau à la main, ſeul & comme un furieux, le café, le fourneau, la ſalle de billard, l'appartement de la dame veuve Bourdeaux, enfin toute la maiſon. On ſe peindra ſans peine l'effroi qui tout-à-coup ſaiſit la dame Bourdeaux, les deux

perſonnes qui ſe trouvoient chez elle, & ſes garçons; tous ne ſavoient que penſer, que dire: on entendit les cris d'un enfant de ſept ans, qui avoit été réveillé par le bruit de la viſite de l'inquiſiteur Evrier. La dame Bourdeaux ſa mere s'évanouit, on n'avoit point de lumieres, il fallut attendre pour lui porter des ſecours le retour du ſieur Evrier, qui ne tarda point à deſcendre. Il dit, *qu'il venoit d'exécuter ſes ordres*, & ſe retira avec les fuſilliers qui l'accompagnoient, leſquels ne parurent pas moins étonnés que les perſonnes de la maiſon qui furent témoins de cette expédition ſcandaleuſe.

La dame Veuve Bourdeaux ayant repris ſes ſens, monta près de ſa fille qu'elle trouva fondante en larmes, & dans la plus vive agitation; mais bientôt revenue d'une ſi cruelle impreſſion, elle ne tarda point à rapprocher toutes les circonſtances qui pouvoient lui avoir attiré, de la part du ſieur Evrier, un acte de vengeance auſſi extraordinaire; elle reconnut que c'étoit une ſuite du mal qu'il lui vouloit par rapport au ſieur

Alexandre Léonard, menuiſier, frere de la dame veuve Bourdeaux, lequel s'étoit permis de venir faire une ſcene très-indécente dans ſon café, au ſujet d'une diſcuſſion de famille, dans laquelle cependant la dame Bourdeaux n'a aucun intérêt, & il ne lui fut pas difficile de démêler que le ſieur Evrier, Compagnon Emailleur, travaillant en journée avec l'épouſe du ſieur Alexandre Léonard chez le ſieur Rouſſel, maître Emailleur, rue des Marmouzets, avoit complotté avec le ſieur Alexandre Léonard cet acte d'inſurrection, auſſi attentatoire à la liberté qu'aux droits de l'homme, & cela par un effet de vengeance, de ce que la dame Bourdeaux avoit obtenu du diſtrict de Saint-Nicolas-des-Champs, qu'il fut fait défenſe au ſieur Alexandre Léonard ſon frere de ſe permettre à l'avenir aucun propos injurieux chez la dame Bourdeaux, ſous quelque prétexte que ce ſoit. Cette défenſe lui ayant été enjointe d'après la plainte que la dame Bourdeaux avoit porté à Meſſieurs du Diſtrict de Saint-Nicolas-

des-Champs, de la conduite malhonnête du ſieur Alexandre Léonard ſon frere.

Il eſt donc évident que le ſieur Evrier a machiné cette expédition pour effrayer la dame veuve Bourdeaux, en punition de la plainte qu'elle avoit portée contre ſon frere, & que ce Lieutenant a abuſé, non-ſeulement du commandement qui lui a été accordé, mais encore de la bonne foi des Citoyens ſoldats qu'il a entraînés avec lui, & qui ont paru à la dame veuve Bourdeaux, auſſi innocens de cette perfidie, que le ſieur Evrier s'en eſt rendu coupable.

Le ſieur Evrier, Lieutenant du Diſtrict de Notre-Dame, a-t-il pû tranſgresser les loix preſcrites par les Ordonnances, en faiſant une inſurrection inquiſitoriale dans un Diſtrict, qui n'eſt pas le ſien? Avoit-il un ordre? Si ſa démarche punissable avoit eu la moindre autorité, devoit-il ſe permettre de faire perquiſition, ſans être asſiſté de témoins?

Etoit-il commandé en ronde majore? alors ſa

miſſion

miſſion ne pouvoit le conduire que de corps-de-garde en corps-de-garde.

Le ſieur Evrier, s'il eût été autoriſé, auroit dû dreſſer procès-verbal.

Le café Nationnal, que tient la dame Bourdeaux, eſt enclos dans un paſſage qui ferme réguliérement à onze heures du ſoir, & il étoit minuit un quart lorſqu'il s'eſt préſenté à force ouverte.

Le ſieur Evrier avoit donc le deſſein criminel de cauſer l'effroi chez la dame Bourdeaux.

Le portier & les deux perſonnes qui ſe ſont trouvées alors au café, atteſteront les circonſtances de cet événement auſſi ſingulier qu'affreux.

La dame Bourdeaux a l'honneur de ſupplier *Monſieur le Maire* de vouloir bien ſe faire rendre compte d'un acte d'inquiſition auſſi vexatoire, & d'après les informations qui ſeront priſes à ce ſujet, elle oſe eſpérer de ſa juſtice une réparation qu'elle a droit d'attendre, comme auſſi que le ſieur Evrier ſoit puni rigoureuſement, ainſi que mérite de l'être un Citoyen qui oſe ſe targuer d'un grade, parmi ſes freres, pour troubler le repos

de leur exiſtence : un tel homme aſſurément mérite bien d'être déclaré incapable de ſervir, & le Diſtrict de Notre-Dame n'apprendra pas, ſans horreur, la conduite d'un ſimple journalier auquel il avoit conféré un grade dont il a fait un ſi mauvais uſage.

Des ſoldats Citoyens ont dissous le deſpotiſme, ſous lequel la France gémiſſoit, & un Citoyen-ſoldat s'arrogeroit impunément le droit d'opprimer, ſans raiſon, ſans motif, une Citoyenne, mere de famille & veuve ſans appui? Ah! cette idée fait frémir.

O mes Concitoyens (1), ô vous qui avez ſauvés la Nation entiere du joug de la ſervitude; vous particuliérement Citoyens, qui avez été témoins de la conduite du ſieur Evrier, parlez, faites connoître ſon crime, & livrez le coupable Lieute-

(1) La Dame Bourdeaux a très-bien remarqué, ainſi que les témoins qui ſe trouvoient chez elle, que les bourgeois ſoldats qui accompagnoient le ſieur Evrier, ignoroient abſolument les intentions de leur Chef, & qu'ils furent auſſi étonnés qu'elle. Elle leur doit rendre cette juſtice publiquement, & les ſupplier de parler.

nant qui vous a indignement fait participer à l'exécution de ſon projet d'oppreſſion, au juſte châtiment qu'il mérite.

Paris, le 25 Décembre 1789.

LÉONARD, veuve BOURDAUX.

Copie de la plainte rendue pardevant Me. de la Porte, Commiſſaire au Châtelet de Paris, par la dame Bourdeaux, le 22 Décembre 1789.

L'an mil ſept cent quatre-vingt-neuf, le mardi vingt-deux décembre, huit heures du matin, eſt venue en notre hôtel & pardevant nous Louis-Michel-Rock de la Porte, Conſeiller du Roi, Commissaire enquêteur & examinateur au Châtelet de Paris, demoiſelle Jeanne-Louiſe Léonard, veuve du ſieur Jean Bourdeaux, marchand

coutelier, elle, marchande limonadiere, demeurant à Paris, rue Saint-Martin, passage des nourrices, Paroisse Saint-Nicolas-des-Champs, accompagnée du sieur François Rappeau & de Me. Jacques-Marie-Benigne Joli de la Vautignort, Notables & adjoints du District de la Trinité.

Laquelle nous a rendu plainte contre le sieur Evrier, compagnon émailleur, privilégié pour distribuer une poudre anti-vénérienne, & ayant un grade d'Officier dans la garde Nationale non-soldée du District de Notre-Dame, demeurant rue des Marmouzets, dans la Cité, même maison que le sieur Roussel, chez lequel il travaille, & nous a dit que Dimanche dernier, vingt du courant, à minuit un quart, étant dans sa boutique, à compter son argent & son argenterie, comme elle a continué de faire tous les jours, avant que de monter se coucher, on a frappé à la porte du fourneau, qu'ayant demandé, qui c'étoit, on a répondu *ami*; que ne connoissant pas la voix, elle n'a point ouvert; qu'on a frappé une seconde fois; qu'ayant encore demandé qui c'étoit, & ayant

entendu la même réponſe, elle a ouvert la porte; qu'alors elle a été ſurpriſe de voir ledit ſieur Evrier en habit d'uniforme, accompagné & ſuivi de pluſieurs ſoldats de la Garde Nationale, armés de fuſils, qui ſont entrés dans ſa boutique; que ledit ſieur Evrier lui a dit avoir des ordres, qu'il faiſoit ſon devoir & alloit faire perquiſition chez elle; qu'en même-temps il a pris la ſeule lumiere qui étoit ſur le comptoir, l'a laissée ſans lumiere dans la boutique, avec ſes ſoldats, & eſt monté ſeul au premier, dans la chambre où eſt un billard, & au ſecond dans la chambre où elle couche; qu'il n'y a trouvé perſonne, ſi ce n'eſt une petite fille de ſept ans, qui étoit couchée & qui a été effrayée de le voir. Que comme il montoit avec la chandelle, un de ſes ſoldats lui a dit: Monſieur, prenez donc garde, vous laissez Madame ſans lumiere; qu'il a toujours monté ſans répondre; qu'étant deſcendu, la plaignante qui le connoissoit, lui a dit, comment c'eſt vous? Je croyois que vous veniez me demander à ſouper; qu'il a répondu, jai des ordres, je fais mon de-

voir, & qu'il s'eſt en allé par la porte de la rue Saint-Martin, par laquelle elle a appris qu'il étoit monté, après avoir fait relever le portier qui eſt reſté ſans culotte, juſqu'à ce qu'il ſoit en allé. Obſervez qu'elle n'a dit au ſieur Evrier qu'elle croyoit qu'il venoit lui demander à ſouper, que parce qu'il étoit ami de ſon mari, que pluſieurs fois elle a mangé avec lui en famille.

Comme la démarche du ſieur Evrier chez elle, eſt une violation du droit de Citoyen, qui fait tort à la comparante dans le paſſage où elle demeure, lui a cauſé une avanie dans ſon voiſinage & lui porte un préjudice notable, dont elle a intention d'obtenir la réparation; elle eſt venue nous rendre la préſente plainte dont nous lui avons donné acte, & a ſigné avec leſdits ſieurs adjoints & nous, la minute des préſentes reſtée en nos mains.

Signé, DE LA PORTE.

Pour copie conforme à l'original,

LÉONARD, veuve BOURDEAUX.